

Journée mondiale Sans Tabac le 31 mai 2011

Communiqué de presse

Thème : “ la Convention-cadre de l’OMS pour la lutte antitabac ”

Tous les experts s'accordent pour dire que le tabac a provoqué 100 millions de décès au XXe siècle. Et si l'épidémie de tabagisme se poursuit dans le monde au rythme actuel il en provoquera 1 milliard au cours de l'actuel. Ce constat effrayant a poussé l'OMS ⁽¹⁾ à choisir comme thème de cette journée mondiale sans tabac 2011 « la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ».

Les fumées de tabac sont très nocives pour l'organisme humain. Elles entraînent de multiples maladies notamment cardiaques et vasculaires, respiratoires ou cancéreuses, graves, souvent handicapantes ou malheureusement mortelles. En 2010 cinq millions de personnes dans le monde sont décédées de façon anticipée de leur propre consommation de tabac mais aussi plus de 600.000 sont mortes de tabagisme passif. Au Luxembourg les chiffres sont du même ordre et l'on évalue à 600 le nombre de décès prématurés chez les fumeurs et à 60 le nombre de décès imputables à l'inhalation de la fumée des autres.

Le tabagisme constitue donc un important problème de santé publique. Et le projet d'élaboration d'un traité international pour la lutte contre le tabagisme a germé en 1996. Mais les négociations se sont avérées longues et il a fallu attendre 2005 pour voir une convention-cadre naître et s'imposer aux pays signataires. A ce jour elle a été ratifiée par près de 170 pays. Ce traité constitue une avancée très importante en matière de lutte contre le tabagisme car il fixe des obligations aux états membres et définit aussi les aides possibles pour parvenir à les respecter. Les principales mesures de cette convention-cadre en faveur de la lutte contre le tabagisme concernent :

- L'adoption de mesures financières et fiscales pour réduire la consommation de tabac
- La protection des populations contre les fumées de tabac
- La standardisation du conditionnement et de l'étiquetage des produits du tabac
- La réglementation de la composition du tabac et son étiquetage
- L'information sur les dangers du tabac
- L'interdiction de vente aux mineurs
- L'interdiction de la publicité et du parrainage en faveur du tabac
- La lutte contre le marché de la contrebande
- La promotion d'alternatives viables à la culture du tabac

Ces règles visent globalement à réduire l'impact sanitaire du tabagisme qui est la première cause évitable de mortalité. Et chacun des thèmes énumérés peut recouvrir un ensemble de réglementations dont les objectifs sont spécifiques.

Mais tous les pays signataires, en fonction en particulier du poids du tabac dans leur économie ou budget, n'ont pas le même intérêt ou empressement à remplir l'une ou l'autre de ces conditions. L'on peut par exemple imaginer que la plupart des principaux producteurs mondiaux de tabac ⁽²⁾, par ailleurs tous signataires de la convention, ne sont pas tous prêts à freiner leur production car ce secteur représente un nombre souvent important d'emplois dans les secteurs de l'agriculture, de la fabrication industrielle, du marketing ou de la distribution. Pour sa part le Luxembourg remplit beaucoup de ces recommandations. De nombreuses mesures prises ont été saluées par l'ensemble des acteurs de la santé et des institutions de prévention du pays. Toutefois des progrès restent encore à faire dans plusieurs domaines. L'obligation, par exemple, pour les industriels de commercialiser, sur notre territoire, leurs produits avec des paquets imagés (apposition d'images choc) aurait le mérite de montrer la

réalité du tabac et de changer son image faussement avantageuse notamment auprès des jeunes. Une autre option serait de standardiser les paquets en imposant un packaging uniformisé, neutre et sans logo.

La hausse du prix du tabac, se rapprochant de celui de nos plus proches voisins, serait une mesure efficace pour réduire la consommation surtout des plus jeunes.

L'interdiction totale de fumer dans les bars et les discothèques supprimerait le risque d'exposition chronique, répétée ou massive des professionnels du secteur et de ses jeunes clients aux fumées de tabac.

La multiplication des contrôles voire des sanctions consoliderait une bonne observance de la législation interdisant la consommation sur les lieux de travail, dans l'enceinte des lycées ou dans les établissements de la restauration.

Enfin il faudrait faire des efforts sur la prévention. Multiplier les moyens et les offres de cessation pour les fumeurs est indispensable mais faire la promotion auprès des plus jeunes générations d'une vie saine sans tabac est encore plus pertinent.

Voici quelques mesures que prône notre institution, la Ligue Médico-sociale, afin de lutter encore plus efficacement contre le tabagisme et les maladies qui en découlent. Par leur adoption notre pays pourrait se conformer encore plus étroitement avec la convention-cadre et par là même envisager un niveau de santé supérieur pour sa population.

Ainsi la Ligue médico-sociale soutient fermement « la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac » et milite pour un renforcement des mesures de lutte contre le tabagisme et la protection des plus jeunes.



- 1) OMS : organisation mondiale de la santé
- 2) 6 pays produisent 75 % du tabac mondial dont la Chine (41,5%), l'Inde (9,6%), le Brésil (8,2%), les USA (7,7%), l'UE (4,2%) et la Turquie (3,8%)



LIGUE MÉDICO-SOCIALE
MIR HËLLEFEN ZËNTER 1908

21-23, rue Henri VII
L-1725 Luxembourg
e-mail : ligue@ligue.lu
www.ligue.lu